

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SEREY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Ludovic JOLLY

Absente excusée : Mme Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à M. Sébastien PONTY

Secrétaire de séance : Madame LAMOTTE propose de désigner un seul secrétaire de séance. Par 15 voix « pour » et 4 « contre » sa proposition est retenue. Madame MILLION est désignée secrétaire de séance par 15 voix pour - 3 contre (Mr THOMAS Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ) - 1 abstention (M. JOLLY).

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2021

RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – BASCULEMENT DE LA DOTATION TEOM DANS L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES INTÉRESSÉES

Madame LAMOTTE explique que la délibération n° 2021-03-29/005 de la réunion du 29 mars 2021, dont l'objet est cité ci-dessus a été entachée d'une erreur de rédaction. En effet, cette délibération fait état qu'elle a été adoptée à l'unanimité alors qu'elle l'a été à la majorité. Les 4 élus de l'opposition s'étaient abstenus.

Une nouvelle délibération abrogera et remplacera la délibération n° 2021-03-29/005.

Suite à cette rectification, le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

PROPOSITION À MONSIEUR JOLLY D'INTÉGRER LES COMMISSIONS ET LES COMITÉS CONSULTATIFS OÙ AUCUN ÉLU DE L'OPPOSITION NE S'EST POSITIONNÉ

Monsieur JOLLY fait savoir qu'il n'a pas eu le temps d'y réfléchir et ne souhaite pas se positionner pour le moment.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Il convient de désigner un correspondant défense pour remplacer Monsieur ROGER. Monsieur JOLLY ne souhaite pas prendre sa place.

Madame LAMOTTE fait savoir que Monsieur LECOMTE est intéressé. Par 18 voix pour - 1 abstention, Monsieur LECOMTE est désigné correspondant défense.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE AUX POPULATIONS PAR SMS

Madame LAMOTTE explique que l'État souhaite développer une culture de la gestion des risques.

Madame MILLION expose le principe de fonctionnement du système d'alerte aux populations par SMS, gratuit pour notre Commune et les administrés.

La Commune devra communiquer auprès des margueritais les modalités d'inscription à ce système d'alerte. Chaque personne pourra s'inscrire sur le site internet de la Métropole ou via la plateforme téléphonique. Elle devra choisir la Commune pour laquelle elle souhaite recevoir les alertes.

Deux niveaux d'alerte seront concernés par cette application dont seuls les services de la Métropole disposeront d'un accès à cette application. En cas d'évènement impactant l'ensemble du territoire de la Métropole, celle-ci rédigera et enverra un message pour le compte de l'ensemble des Communes ayant conventionné. En cas d'évènement impactant une ou plusieurs Communes du territoire de la Métropole, la Commune contactera la Métropole pour demander l'utilisation du système d'alerte par SMS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de ce système d'alerte aux populations par SMS et charge Madame la maire de signer la convention.

APPEL À PROJETS « ACTION CULTURELLE 2021 - PROJET ORIGAMI PARK »

Madame HERVIEU explique l'appel à projets « Action culturelle 2021 » lancé par le Département. La Commune a déposé un dossier intitulé « projet ORIGAMI PARK ». Notre projet a été préparé par les commissions culture et communication et cadre de vie environnement. S'il est retenu par le Département, ces deux commissions travailleront avec la commission des travaux.

Notre projet porte sur la création d'un espace public avec, notamment, un équipement jeux pour les enfants, dans le jardin du centre socio-culturel, afin d'offrir un lieu de convivialité, de détente et de rencontre. Si notre dossier est retenu, l'artiste rouennais ECLOZ, graffeur, réalisera en juillet une fresque murale mettant en scène la nature, sur le soubassement du mur de l'enceinte du jardin côté bibliothèque. Cette prestation sera également ouverte aux enfants et adultes margueritais qui souhaiteraient découvrir cette technique artistique.

Le budget prévisionnel est équilibré à 8 195€. La subvention ne pourra pas dépasser les deux tiers du budget prévisionnel présenté et sera plafonnée à 5 000€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 17 voix pour - 2 abstentions (Mrs LUCE et JOLLY) sollicite l'aide du Département pour ce projet et décide d'inscrire la dépense au budget primitif 2021.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Madame la maire explique la réforme relative à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Afin de compenser la perte de ressources, les Communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département de 2020 soit un taux de 25.36% pour notre Département. Ce taux doit être additionné à notre taux de foncier bâti de 2020.

Ce transfert de taxes foncières n'aura aucun impact pour les administrés. Il s'agit de se mettre en conformité avec une obligation réglementaire.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 15 voix pour - 3 abstentions (Mr THOMAS Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ)- 1 contre (M. JOLLY) décide que les taux pour 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 51.40%
- Taxe foncière sur le non bâti : 64.56%

BUDGET PRIMITIF 2021

Pour introduire le sujet, Madame la présidente de séance présente les grandes orientations budgétaires. Elle indique que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour notre commune, cependant elle informe que les finances sont saines et que l'objectif global de notre budget est de permettre les nécessaires évolutions de Ste Marguerite au service des habitants. Elle ajoute que pour mettre en œuvre ces projets, il est indispensable de travailler l'équilibre entre recettes et dépenses et qu'il nous faut nous positionner sur nos projets avec détermination, sans négliger la sécurité de nos finances pour l'avenir de Ste Marguerite.

Elle poursuit et signifie que : l'action municipale c'est là où nous sommes attendus, dans le bon sens du terme, non pas dans le sens condamné mais dans le sens espéré. Agir c'est un verbe fort et dynamique. Nous devons être responsables, c'est-à-dire, trouver le bon équilibre entre aller de l'avant et la prudence.

Madame HERVIEU présente le budget étudié par la commission budget le 23 mars.

Pas de question pour les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Concernant l'investissement, Madame GUÉLODÉ demande si une somme est prévue pour la réhabilitation du bâtiment communal situé au 4 route de Saint-Wandrille. Madame LAMOTTE lui répond que le budget primitif est un prévisionnel et qu'il s'adaptera aux circonstances.

Monsieur JOLLY ne voit pas les priorités au niveau des dépenses d'investissement. Madame LAMOTTE répond que tous les engagements sont importants et rappelle que le projet de la salle de sport doit aboutir.

Vu les excédents de clôture de l'exercice 2020,
Vu le produit fiscal attendu,
Vu les dotations et participations,
Vu la délibération du 30 novembre 2020 portant sur les tarifs des locations et prestations pour 2021,
Vu les recettes attendues,
Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 15 voix pour - 4 contre (les 4 élus de l'opposition) adopte le budget primitif de 2021 arrêté en équilibre à la somme de 3 793 000€ pour la section de fonctionnement et 2 680 000€ pour celle d'investissement.

ACQUISITIONS

Vu le budget primitif, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir :
- 4 paniers de basket + 1 support chez CASAL SPORT pour la somme de 927.60€ TTC,
- 4 vitrines extérieures d'affichage (3 pour la mairie – 1 pour l'école maternelle) chez MANUTAN COLLECTIVITÉS pour la somme de 1 716.36€ TTC.

La dépense est prévue au chapitre 21 du budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame HERVIEU expose les Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines. Celles-ci sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2021. Ce document obligatoire sera présenté à tous les employés municipaux.

Madame LAMOTTE fait savoir qu'il y aura une fermeture de classe à la rentrée de septembre à l'école élémentaire.

Madame la maire donne lecture du courrier émanant du groupe d'opposition. Concernant la bâtisse du 4 route de Saint-Wandrille, le diagnostic sera consultable en mairie dès que la commission des travaux en aura pris connaissance. Ce courrier évoque aussi le loyer de la supérette.

Madame GUÉLODÉ demande si toutes les subventions seront versées aux associations. Il lui est répondu que pour la percevoir, l'association devra déposer le compte-rendu de son assemblée générale, un bilan financier et un relevé d'identité bancaire.

Au nom de Madame CASTEL, Monsieur PONTY demande si le téléphone de l'école maternelle sera remis en service à la rentrée. Monsieur ULRIKSON lui répond positivement. Elle demande si les convocations et les pièces jointes des réunions de conseil peuvent être envoyées par mail. Madame LAMOTTE répond qu'effectivement suivant la règlementation l'envoi des convocations doit se faire par voie électronique mais vu les problèmes de connexion internet qui arrivent quelquefois, elle souhaite pour le moment privilégier la formule papier ce qui convient aussi à plusieurs élus.

Monsieur JOLLY demande où en est le déploiement de la fibre optique. Il demande s'il est prévu de boucher les nids de poule sur les routes. Monsieur LUCE doit assurer le relai de l'information auprès de la Métropole.

Monsieur THOMAS revient sur le problème de foyers de la Corderie qui rencontrent des difficultés pour se raccorder au tout à l'égout. Madame LAMOTTE lui répond que les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous pour échanger en mairie.

Madame LAMOTTE demande à tous ses collègues d'être disponibles les 13 et 20 juin pour les élections départementales et régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10